

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 32 (1970)
Heft: 14

Rubrik: Notre organisation s'adapte aux circonstances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre organisation s'adapte aux circonstances

La 44ème Assemblée des délégués de notre organisation s'est tenue à Genève, le 26 septembre 1970, sous la conduite de Monsieur Hans Bächler, son président central. Après la liquidation des affaires courantes (approbation du procès-verbal de la dernière assemblée, du rapport d'activité et des comptes annuels, ainsi que du programme de travail pour le prochain exercice et du budget), les délégués procéderont à la révision totale des statuts. Les buts et les tâches de l'association ont été définis à nouveau en les adaptant à l'état actuel de la mécanisation motorisée de l'agriculture. De tels changements exigeaient forcément aussi que la désignation de l'association soit modifiée de manière correspondante plus de quarante-cinq ans après la fondation de cette dernière. L'organisation en question s'appellera dorénavant:

**ASSOCIATION SUISSE POUR L'EQUIPEMENT TECHNIQUE
DE L'AGRICULTURE — ASETA**
(anciennement Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles)

Cette adaption n'affecte en rien la désignation des associations régionales de propriétaires de tracteurs agricoles qui forment les sections de l'association suisse. Ces association ont la faculté de conserver leur appellation actuelle ou bien de la modifier aussi.

Lors des dites délibérations, les délégués ont fait preuve d'une compréhension, d'une ouverture d'esprit et d'une largeur de vue auxquelles on était loin de s'attendre puisque les décisions les plus importantes furent prises à l'unanimité ou presque. Une adaptation aux circonstances actuelles s'imposait vraiment à la suite de l'intégration de l'ancien IMA à la nouvelle Station fédérale de recherches d'entreprise et de génie rural (FAT), à Tänikon TG.

Désormais, ce ne sont pas seulement les propriétaires de tracteurs agricoles, mais encore les propriétaires et les utilisateurs de tous les matériels agricoles motorisés ou non et d'installations mises en place à l'intérieur ou à l'extérieur des constructions agricoles qui auront leur organisation professionnelle.

La nouvelle adresse sera donc la suivante:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA

Case postale 210

5200 BROUGG AG

Le numéro de téléphone reste (056) 41 20 22

Le secrétariat central